



## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°09/AONR/C FOTOKOL/CIPM /2025 DU 30 MAI 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE  
POUR LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES EXPLOITANTS DES MOTOS-TAXIS DANS  
LA COMMUNE DE FOTOKOL.

### Financement :

- Fonds Routier, Exercice : 2025, pour la partie hors taxes ;
- le BF-MINT, Exercice 2025, pour la partie taxes (TVA)

### 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de la sécurisation routière, la Commune de FOTOKOL lance un Appel d'Offres National Restreint pour la Campagne de sensibilisation des exploitants des motos-taxis dans la Commune de FOTOKOL.

Le présent Appel D'offres fait suite à l'Appel à manifestation d'intérêt N° 009

### 2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

La mission du consultant consistera en des séances d'échanges ou des causeries éducatives à travers :

- a) l'identification en liaison avec la commune de FOTOKOL des points de rassemblement des exploitants des motos-taxis;
- b) l'identification des facteurs de risques en relation avec l'activité de motos-taxis;
- c) la formulation du référentiel de sensibilisation des exploitants des motos-taxis ;
- d) la sensibilisation en liaison avec la municipalité des exploitants des motos-taxis.
- e) Mise en place des mesures incitatives pour amener les conducteurs à adhérer à la sensibilisation à travers la distribution des casques et des chasubles aux conducteurs en règle suivant la réglementation en vigueur.

### 3. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

### 4. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quinze millions (15 000 000) FCFA :

### 5. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte à la liste des candidats pré-qualifiés ci-après :

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
1.	Ets CHARAFIA	
2.		
3.		
4.		

NB : Les candidats de la liste restreinte ne peuvent s'associer en groupement.

## 6. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le

- Fonds Routier, Exercice : 2025, pour la partie hors taxes ;
- le BF-MINT, Exercice 2025, pour la partie taxes (TVA)

## 7. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 300 000 (trois cent mille) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, Valable pendant cent vingt jours (120) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

## 8. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de FOTOKOL

## 9. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier peut être obtenu à la Recette Municipale de FOTOKOL, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de : 30 000 (Trente mille) francs CFA payable à la recette municipale de FOTOKOL.

## 10. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de FOTOKOL, au plus tard le 25 /06/2025 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°09/AONR/C-FOTOKOL/CIPM/2025 DU 20/05/2025 POUR LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES EXPLOITANTS DES MOTOS-TAXIS DANS LA COMMUNE DE FOTOKOL (en procédure d'urgence).**

**“A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT”.**

## 11. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

## 12. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres sera effectuée en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu 26/06/2025 à 14 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des offres financières sera effectuée après vérification des offres administratives et analyse des offres techniques. Ne seront ouvertes et soumises à l'analyse financière que les offres financières

des soumissionnaires dont les offres techniques, après analyse, auront obtenu une note technique égale ou supérieure à soixante-quinze (75) points sur cent (100).

### 13. CRITERES D'EVALUATION

#### 13.1 Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ;
- Absence de caution de soumission dans le dossier administratif,
- Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives,
- Note technique inférieure à 75 points sur 100 ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ou administrative ;
- Absence d'au moins une référence des personnels clés (les experts).

#### 13.2 Critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après se fera par points.

N°	Critères	Notation
1	Présentation de l'offre	05 points;
2	Expérience du Soumissionnaire	20 points
3	Compréhension des Termes de Référence	15 points;
4	Méthodologie et plan de travail	15points;
5	Compétence du personnel clé pour la mission	45points.
	<b>Total</b>	<b>100 points</b>

Les offres n'ayant pas obtenu au moins une note de 75 points sur 100 des critères essentiels, seront jugées techniquement non qualifiés et ne pourront accéder à l'analyse financière.

### 14. METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera choisi selon la méthode qualité-coût : note technique sur 80 points et note financière sur 20 points conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

### 15. ATTRIBUTION

Le maître d'ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre après évaluation est la mieux-disante.

### 16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de FOTOKOL.

Pour tous actes contraires à la procédure réglementaire ou ayant trait à la fraude et à la corruption, bien vouloir saisir le MINMAP par téléphone ou SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25/699 37 07 48.

#### Copies :

- Commune de FOTOKOL
- ARMP
- Président -CIPM
- Affichage

